Exercer à Genève

Guide à l'attention des travailleur.ses du sexe à Genève

Aspasie

Droits et devoirs

COVID 19

Nous recommandons à toutes les personnes qui souhaitent exercer le travail du sexe à se renseigner régulièrement concernant les nouvelles mesures mises en place afin de lutter contre le covid19, ainsi que les recommandations et obligations.

Infoline coronavirus : +41 58 463 00 00, tous les jours, de 6 à 23 h
Infoline sur la vaccination COVID-19 : +41 800 88 66 44,

Infoline pour les personnes se rendant en Suisse : +41 58 464 44 88 tous les jours, de 6 à 23h

** Centres de prélèvement :
Merci de prendre rendez-vous en ligne pour un PCR ou un test rapide:
www.ge.ch/covid-19-centres-depistage-geneve

Téléchargez le document: Les réflexes de prévention et protection pour le travail du sexe

Les réflexes de prévention et protection pour le travail du sexe

Le cadre légal Suisse

En Suisse, l'exercice de la prostitution est légal. Le travail du sexe est une activité lucrative tolérée, en regard du principe de la liberté économique.

Deux personnes majeures et consentantes peuvent donc échanger librement un service sexuel contre une rémunération (en biens ou en argent), à la condition que la personne prostituée exerce cette activité de manière indépendante et sans pression ou contrainte de la part d'autrui.

Chaque canton est différent, et peut avoir sa propre réglementation sur le travail du sexe. Renseignez-vous pour connaitre les conditions légales d'exercice du travail du sexe dans chacun des cantons sur : www.sexwork.ch.

Au niveau Suisse, il existe dans le code pénal des infractions concernant la prostitution.

Voilà la liste des infractions qui peuvent être poursuivies :

Encouragement à la prostitution (CP 195):

Est puni d'une peine privative de liberté de dix ans au plus ou d'une peine pécuniaire

quiconque:

- pousse un mineur à la prostitution ou favorise la prostitution de celui-ci dans le but d'en tirer un avantage patrimonial;
- pousse autrui à se prostituer en profitant d'un rapport de dépendance ou dans le but d'en tirer un avantage patrimonial;
- porte atteinte à la liberté d'action d'une personne qui se prostitue en la surveillant dans ses activités ou en lui en imposant l'endroit, l'heure, la fréquence ou d'autres conditions;
- maintient une personne dans la prostitution.

Exercice illicite de la prostitution (CP 199) :

Celui qui aura enfreint les dispositions cantonales réglementant les lieux, heures et modes de l'exercice de la prostitution et celles destinées à lutter contre ses manifestations secondaires fâcheuses, sera puni d'une amende.

Traite des êtres humains (Art. 182) :

- Celui qui, en qualité d'offreur, d'intermédiaire ou d'acquéreur, se livre à la traite d'un être humain à des fins d'exploitation sexuelle, d'exploitation de son travail ou en vue du prélèvement d'un organe, est puni d'une peine privative de liberté ou d'une peine pécuniaire. Le fait de recruter une personne à ces fins est assimilé à la traite.
- Si la victime est mineure ou si l'auteur fait métier de la traite d'êtres humains, la peine est une peine privative de liberté d'un an au moins.
- Dans tous les cas, l'auteur est aussi puni d'une peine pécuniaire.
- Est également punissable celui qui commet l'infraction à l'étranger.

Loi genevoise sur la Prostitution et règlement d'application

A Genève, la loi genevoise sur la prostitution (LProst) et son règlement (RProst) définissent le

cadre légal pour l'exercice du travail du sexe et l'exploitation de salons érotiques ou d'agences d'escort.

Pour exercer à Genève, il faut au préalable suivre une séance d'information.
Ces séances ont lieu tous les jours du lundi au vendredi, à 11h. Elles sont gratuites, sans inscription, et sont organisées dans les locaux d'Aspasie, rue des Pâquis 11, au 5ème étage, à Genève.

Destinées à toute personne venant exercer le travail du sexe à Genève, ces séances ont pour objectif d'informer sur les principaux sujets qui sont au cœur de l'activité : les questions de santé, les droits et les devoirs, la sécurité et la prévention des violences et des agressions, les ficelles du métier, ou encore les adresses utiles en cas de besoin. Français

Les séances sont animées par une équipe parlant 7 langues :

Français
Anglais
Roumain
Espagnol
Hongrois
Allemand
Portugais

(Des supports en hollandais, russe, grecque et bulgare sont à disposition si besoin)

Après la séance d'information il faudra procéder à l'enregistrement obligatoire dans le service de police BTPI (Brigade contre la traite et la prostitution illicite) pour ensuite pouvoir exercer.

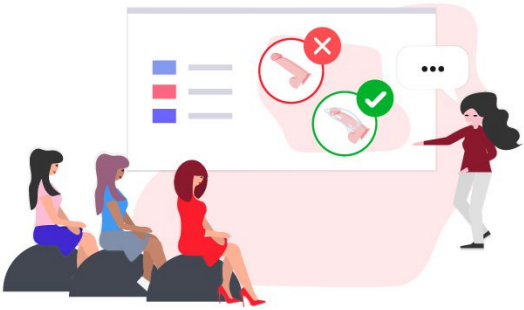

[1] https://www.aspasie.ch/lois-et-politique/la-lprost-geneve

Enregistrement

Pour s'enregistrer (cartage), il faut se présenter personnellement avant le début de l'activité auprès de la BTPI (Brigade de lutte contre la traite et la prostitution illicite) La formalité est gratuite mais sur rendez–vous (prise de RDV en ligne).

BTPI :
Boulevard Carl-Vogt 17-19
1205 Genève
Tél: 022 427 71 40
gprost@police.ge.ch

Au moment de l'enregistrement, vous devez être suisse ou avoir une autorisation de travail.

Il est possible à tout moment d'annoncer la fin temporaire ou définitive de l'activité. Cette annonce doit être adressée par écrit à la BTPI en joignant une copie de votre pièce d'identité[1] et la date de fin d'activité. En cas de fin d'activité définitive, il est possible de demander la radiation du dossier lié à la prostitution à la BTPI[2].

[1] Le document peut être téléchargé ici :
https://www.aspasie.ch/lois-et-politique/se-regulariser/travailleureuse-du-sexe
[2] Tous les documents destinés à la BTPI peuvent être transmis à: gprost@police.ge.ch

Autorisation de travail

Toute personne étrangère souhaitant exercer le travail du sexe légalement doit être au bénéfice d'une autorisation de travail (L, B, C ou G), ou, pour les ressortissants européens, d'une annonce en ligne (IMES).

Les ressortissants européens peuvent déposer une demande de permis pour exercer le travail du sexe. Pour les ressortissants extra-européens, il n'est pas possible de demander une autorisation de séjour pour exercer le travail du sexe, mais il est possible de travailler légalement si la personne est déjà en possession d'un permis (B ou C).

IMES/annonce 90 jours :

Les ressortissants européens (UE 25/AELE) ont la possibilité de travailler en Suisse sans s'y domicilier durant 90 jours par année civile (du 01/01 au 31/12), en s'annonçant au Département Fédéral de Justice et Police via un enregistrement en ligne avant chaque prise d'activité :

https://www.sem.admin.ch/sem/fr/home/themen/fza_schweiz-eu-efta/meldeverfahren.html

Il est nécessaire de garder systématiquement sur soi une copie de l'annonce en ligne.

Autorisation de séjour de courte durée (permis L) :

Une personne européenne désirant s'établir en Suisse et y travailler pour une durée de maximum 365 jours peut déposer une demande de permis L. Vous recevrez un permis L employé si vous travaillez dans un salon ou un permis L indépendant si vous exercez chez vous ou dans la rue.

Autorisation de séjour de longue durée (permis B)

Une personne européenne désirant s'établir en Suisse et y exercer le travail du sexe pour une durée de plus de 365 jours peut déposer une demande de permis B. Vous recevrez un permis B employé si vous travaillez dans un salon ou un permis B indépendant si vous exercez chez vous ou dans la rue. Si vous travaillez en salon, pour obtenir un permis B, vous devrez démontrer que vous avez l'intention de rester plus d'une année, et que le gérant d'établissement a l'intention de vous laisser travailler dans son salon pour plus d'une année.

Autorisation d'établissement (permis C)

Le permis C, autorisation d'établissement, est en principe délivré sur demande de la personne après 10 ans de séjour en Suisse avec un permis B ou L , ou 5 ans pour les

ressortissants de certains pays européens.

Autorisation de travail pour frontalier (permis G)

Les personnes ressortissantes européennes résidant dans un pays européen et souhaitant travailler en Suisse sans s'y domicilier peuvent déposer une demande de permis G.

A Genève, les demandes de permis doivent être adressée à l'Office cantonal de la population , Service des Etrangers et des Confédérés, en remplissant,

- Le formulaire M afin d'obtenir un permis de séjour si vous comptez résider dans le canton de Genève (permis L/B)
- Le formulaire F afin d'obtenir un permis frontalier qui vous permettra de travailler à Genève si vous retournez de manière hebdomadaire dans votre pays et y restez domicilié[e](permis G)

Tous les documents demandés au verso des formulaires doivent être annexés.

Mobilité en Suisse

- La titulaire d'un permis L ou B UE/AELE pour salariée a le droit de travailler dans toute la Suisse et de changer d'emploi (liberté géographique et professionnelle). Vous pouvez être engagée dans un salon de massage. Si vous souhaitez travailler comme indépendante, vous devez changer votre permis salarié contre un permis B UE/AELE pour indépendant.
- La titulaire d'un permis L ou B UE/AELE pour indépendante peut exercer son activité dans toute la Suisse. Vous devez en revanche demander un permis B UE/AELE (ou L UE/AELE) pour salarié si vous voulez travailler dans un salon de massage.
- La titulaire d'un permis B ou B UE/AELE obtenu par regroupement familial peut exercer une activité dépendante ou indépendante, quelle que soit sa nationalité, sans autre formalité (art. 46 LEtr et 27 OASA).
- Dans tous les cas, en cas de changement de canton (avec prise de résidence), vous devez vous annoncer à l'OCPM. Il s'agit d'une simple annonce pour les UE/AELE. En revanche, les ressortissantes d'Etat tiers doivent déposer une demande de changement de canton et attendre la réponse avant de venir dans le nouveau canton (art. 37 LEtr).
- Un séjour temporaire dans un autre canton ne nécessite pas d'autorisation (art. 37 al. 4 LEtr).

Lieux d'exercice de la prostitution à Genève

Il existe à Genève différents lieux où exercer le travail du sexe : la rue (par exemple : le Boulevard Helvétique, le quartier des Pâquis….), dans des salons de massages érotiques, via une agence d'escorte, ou chez soi, par le biais d'annonces sur internet ou dans les journaux…

L'exercice de la prostitution sur le domaine public – rue – est autorisé partout à Genève, mais il peut être interdit dans certains lieux : près des écoles, des lieux de culte, des cimetières, des hôpitaux, des parcs, des places de jeux, des arrêts de transports publics, des toilettes publiques et des lieux accessibles au public, réservés au stationnement de véhicules….

S'il est autorisé d'y racoler, pratiquer un acte d'ordre sexuel sur le domaine public est interdit et punissable par la loi (198 CP).

Il existe une zone d'interdiction à Genève pour l'exercice de la prostitution située au-dessus du Boulevard Helvétique, dans le quartier des Tranchées (cf plan).

Contrôles

Les services de police peuvent, en tout temps, procéder à des contrôles. Les contrôles peuvent se faire dans les appartements, dans les salons ou dans la rue pour toutes les personnes qui exercent le travail du sexe en intérieur ou extérieur et via Internet ou petites annonces.

Ils peuvent également contrôler toutes les pièces des salons et l'identité des personnes qui s'y trouvent.

Toute personne qui exerce le travail du sexe sans autorisation de travail valable et/ou sans s'être enregistrée à la BTPI peut être amendée.

Statut d'indépendante / Conditions de Travail

Chaque personne qui exerce le travail du sexe est indépendante : les lieux, les horaires, la nature ou la fréquence des pratiques sexuelles, de même que les clients, ne peuvent en aucune manière être imposés par qui que ce soit.

Lors de la location/sous-location d'un appartement, il est vivement recommandé d'établir un contrat et de demander un reçu pour tous les loyers versés.

Les responsables de salons ou d'agence d'escorte doivent délivrer une quittance détaillée pour toutes les sommes reçues.

Démarches administratives

Hormis la question du permis de séjour, pour toutes les autres démarches administratives, la

responsabilité incombe aux travailleuses du sexe. C'est donc à vous de vous renseigner, et de faire les démarches pour vous affilier aux différentes assurances et déclarer vos revenus. Vous devez avoir une adresse valable pour recevoir votre courrier. Celui-ci doit vous être remis et, en votre absence, une personne de confiance devrait le relever.

Assurance maladie :

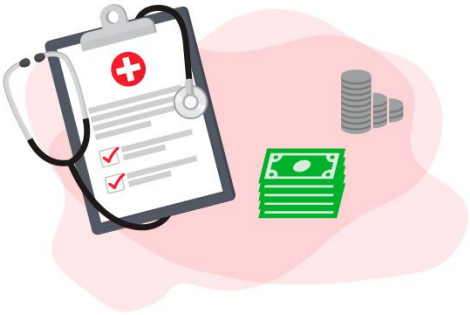

Toute personne domiciliée en Suisse (suisse, permis C, B, L) a l'obligation de s'assurer auprès d'un assureur LAMal dès son arrivée en Suisse. Même si l'affiliation est faite à réception du permis, les primes sont dues dès le jour d'arrivée. Dès lors, il est important de mettre de côté de l'argent pour payer les primes le moment venu (minimum 350 CHF/mois).

Les personnes au bénéfice d'une autorisation de travail frontalière (G), résidant dans un pays non-limitrophe, doivent également s'affilier à l'assurance maladie suisse.

Les assurés ont le libre choix de l'assureur-maladie, il doit toutefois s'agir d'un assureur-maladie admis au sens de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Pour l'assurance de base, les assureurs-maladie doivent accepter les assurés quel que soit leur âge, leur état de santé et ceci sans réserve ou délai d'attente. La demande d'affiliation doit être faite directement par l'assuré à l'assureur-maladie choisi.

Seule l'assurance de base est obligatoire, les assurances complémentaires sont optionnelles.

Les primes d'assurances maladie sont à payer chaque mois. Les frais médicaux ne sont pas tous remboursés. Il faut d'abord payer des frais jusqu'à hauteur du montant de la franchise choisie (par ex : 300 ou 2500 CHF annuels).

AVS :

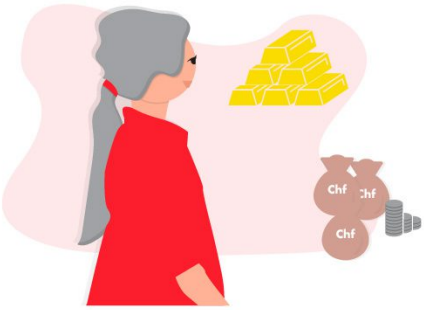

Toute personne domiciliée en Suisse ou qui y exerce une activité lucrative doit être affiliée à l'AVS. Les personnes qui n'y travaillent que pour une durée relativement courte, c'est-à-dire moins de 3 mois par année, en sont exemptées.

A Genève, les travailleuses du sexe sont considérées indépendantes par l'AVS quel que soit le lieu où elles exercent. Vous êtes donc individuellement responsable de vous affilier en prenant contact avec l'AVS, qui vérifiera que vous êtes enregistrée à la BTPI pour vous accorder le statut d'indépendante.

Les cotisations AVS sont basées sur votre revenu. Pour les personnes indépendantes, celui-ci est estimé la première année, puis le cas échéant corrigé selon les revenus déclarés à l'administration fiscale.

Impôts :

Les personnes domiciliées en Suisse ou qui y exercent une activité lucrative sont assujetties à l'impôt. Les personnes exerçant la prostitution sont considérées indépendantes. Vous êtes tenue d'annoncer votre activité indépendante à l'administration fiscale. Vous recevrez ensuite une déclaration fiscale annuelle, à remplir au moyen d'un formulaire spécial à leur attention.

Violences, abus, exploitation, traite des êtres humains, viol…

Si vous êtes victime de violences, d'abus, d'exploitation ou de traite, vous avez des droits et vous pouvez les faire valoir.

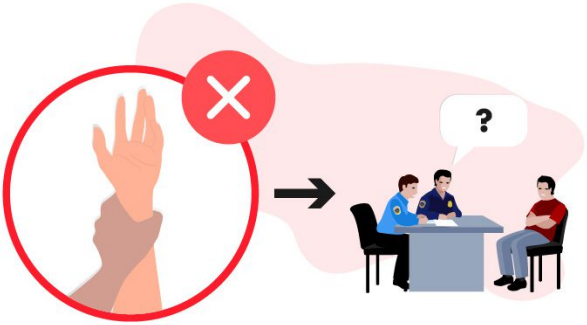

Le travail du sexe est et doit toujours rester une activité indépendante. Cela veut dire que personne, que ce soit quelqu'un de votre entourage, un gérant d'établissement ou autre, ne peut vous contraindre, par la menace ou la force, à travailler ou à réaliser certaines

pratiques sexuelles. Vous êtes libres de vos mouvements, et vous pouvez choisir vos horaires de travail.

Toute forme de contrainte exercée sur vous peut être poursuivie.

En Suisse, l'encouragement à la prostitution et la traite des êtres humains sont des infractions pénales. De même, les violences (violences psychologiques, physiques, sexuelles, harcèlement, utilisation frauduleuse d'images, etc.…), les pressions et l'usure sont également des infractions pénales qui peuvent être poursuivies et condamnées.

Si vous estimez être victime d'un abus de la part d'un gérant de salon ou d'une personne de votre entourage, nous vous conseillons de contacter Aspasie ou une autre association de votre choix afin de parler en toute confidentialité de votre situation, de vous informer de vos droits, et si besoin, d'être accompagnée dans vos démarches.

En cas de violences physiques, il est important d'aller consulter rapidement un médecin afin de recevoir les soins nécessaires et établir un constat médical, lequel augmentera les chances de faire reconnaitre par la suite les violences subies. Le constat médical n'oblige en aucun cas à démarrer une procédure contre l'agresseur mais fournit des éléments de preuve, ce qui sera important en cas de procédure.

Il est vivement recommandé à toute personne victime de violence physique ou psychique de se faire accompagner dans ses démarches.

Le délai pour porter plainte est de 3 mois dès le jour où l'ayant droit connaît l'auteur de l'infraction.

Changer d'activité professionnelle, ou trouver une activité complémentaire

Si vous ressentez le besoin d'arrêter le travail du sexe pour différentes raisons, que vous souhaitez avoir une activité complémentaire pour diversifier vos sources de revenus, ou encore que vous voulez réfléchir à votre situation générale et aux éventuelles alternatives au travail du sexe sur du moyen ou long terme, vous pouvez vous adresser à la Consultation de SOS Femmes.

Le changement d'activité est un processus qui varie d'un.e travailleur.euse du sexe à l'autre. En fonction de vos envies, de votre situation familiale, de votre niveau de français et de formation, de vos besoins financiers, de votre statut ou de vos droits en Suisse, la Consultation de SOS Femmes vous oriente, vous informe et vous accompagne dans la formulation et la réalisation de vos projets en vous apportant des informations et des réponses adaptées au cas par cas.

Tout d'abord, il s'agit souvent de stabiliser votre situation générale en vue d'améliorer vos conditions de vie et de favoriser le développement propice de vos projets personnels et professionnels, à travers par exemple la recherche d'un lieu de vie, le traitement de vos problèmes médicaux ou administratifs (assurance maladie, impôts, dettes, AVS, titre de

séjour, etc.) ou encore l'accès à vos droits sociaux.

Il n'est également pas toujours aisé de se situer sur le marché du travail à Genève, de rechercher un nouvel emploi, un stage, de suivre des cours ou une formation. Pour ce faire, la Consultation de SOS Femmes peut vous aider à élaborer votre curriculum vitae, écrire une lettre de candidature, effectuer un bilan de compétences, valoriser vos savoirs, postuler et vous préparer aux entretiens d'embauche, choisir une formation et rechercher des sources de financement, suivre des cours de langue ou encore effectuer un stage de vendeuse dans notre boutique de vêtement de seconde-main Les Fringantes afin de pratiquer le français et d'acquérir une expérience professionnelle dans ce domaine.

Si vous avez besoin de soutien, la Consultation de SOS Femmes peut vous offrir une écoute attentive et bienveillante pour vous aider à avoir confiance en vous et à entrevoir d'autres possibles.

Où s'adresser ?

La Consultation – SOS Femmes
10, Rue de la Madeleine
1204 Genève

La Consultation de SOS Femmes reçoit les travailleur.euse.s du sexe tous les jeudis après-midis de 14h à 16h sans rendez-vous.

Vous pouvez aussi prendre un rendez-vous par téléphone au 022 311 22 22 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h30 à 12h30 ou par email à consultation@sosfemmes.ch

Les prestations sont gratuites et la confidentialité est garantie.

Santé

Le FAIR SEX WORK

FairSexWork est une méthode afin que les travailleuses et les travailleurs du sexe soient les premier.es à pouvoir favoriser le respect de certaines normes dans le travail du sexe.

Travailler selon les recommandations FxW signifie : «Je recherche des clients appréciant cette manière de travailler. Je pratique un travail du sexe rimant avec hygiène, santé, sécurité et plaisir.»

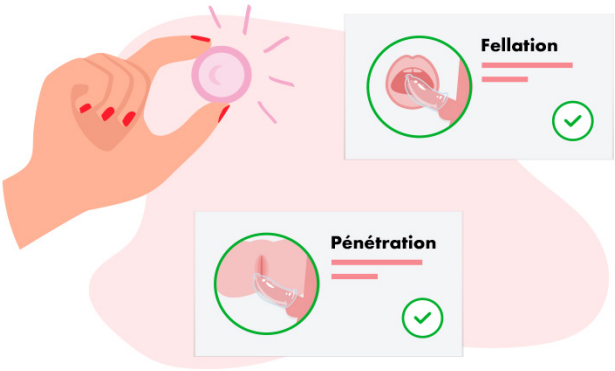

Pour se protéger au mieux du VIH/Sida et des autres Infections Sexuellement Transmissibles :

- Pénétration toujours avec préservatif masculin ou féminin
- Fellation toujours protégée (avec ou sans éjaculation)
- Pas de sperme, pas de sang des règles dans la bouche = n'avaler ni sperme ni sang
- Consulter un médecin en cas de démangeaisons, brûlures ou écoulements, symptômes grippaux après un rapport sexuel non protégé

Comportement sans risque de contamination VIH/Sida:

- Les baisers, les caresses ou les massages
- L'usage commun de la vaisselle, de brosse à dents
- La piscine, le sauna
- Les larmes, la transpiration, les excréments, l'urine
- Les piqûres de moustique

VIH/Sida
Syphilis
Hépatite B
Chlamydia
Gonorrhée

IST/Symptômes/Traitements

Chlamydiose (Chlamydia trachomatis)

Transmission :

- Par pénétration vaginale ou anale, non protégée et/ou par le sexe oral (fellation)
- De la mère à son bébé lors de la naissance.

Symptômes :

- Souvent pas de symptômes
- Parfois: picotements ou brûlures urinaires, douleurs dans le bas-ventre ou pendant les rapports sexuels ; saignements;
- Chez les femmes: pertes vaginales.
- Chez les hommes : sécrétions à l'extrémité du pénis.

Complications :

- Femmes : infection des trompes pouvant entraîner la stérilité ou des grossesses extra-utérines.

- Hommes : baisse de la fertilité.

Prévention : Préservatif masculin /féminin

Temps d'incubation : De 1 à 12 semaines

Dépistage :

- Frottis génital/anal
- Examen d'urine
- Dépistage des partenaire.s

Traitements :

- Traitement par antibiotiques pour soi et pour les partenaires

Blennorragie ou Gonorrhée

Transmission :

- Par pénétration vaginale ou anale non protégée, et par le sexe oral (fellation); elle est rarement transmise par cunnilingus.
- De la mère à son bébé lors de la naissance.

Symptômes :

- Souvent pas de symptômes
- Écoulement du vagin, du pénis ou de l'anus ; mauvaise odeur ; parfois purulent
- Douleurs au niveau du vagin ou du gland ; douleurs en urinant ; douleurs lors des rapports sexuels ; démangeaisons et irritation dans la région anale ; saignements occasionnels en dehors des règles ; maux de gorge, rougeur et irritation dans la bouche-gorge

Complications :

- Hommes : peut s'étendre à la prostate et à l'épididyme
- Hommes et Femmes : peut conduire à la stérilité et, plus rarement, entraîner des

complications (inflammations des articulations, de la peau, du cœur ou de la conjonctive).

Prévention : Préservatif masculin /féminin

Temps d'incubation : De 2 à 10 jours ou plus si pas de symptômes.

Dépistage :

- Frottis génital/anal/gorge
- Examen d'urine ou test sanguin.
- Dépistage du/des partenaire/s

Traitements :

- Traitement par antibiotiques pour soi et pour les partenaires

Syphilis

Transmission :

- Par pénétration vaginale ou anale non protégée, et par sexe oral (fellation);
- Par contact avec une lésion de la peau (le chancre et les éruptions du 2ème stade sont très contagieux)
- Par le baiser, s'il y a présence d'un chancre sur la bouche.
- Par le sang (partage de seringues, de matériel de sniff)
- Par transmission de la mère à l'enfant

Symptômes :

Trois stades :

- Stade 1 : entre 10 et 90 jours : Apparition possible d'un chancre (petite plaie indolore) sur la peau ou les muqueuses (pénis, gland, testicules, clitoris, vagin, anus, tétons, rectum, lèvres, bouche, gorge). Puis le chancre disparait sans traitement après 3 à 6 semaines. Néanmoins, la personne continue à être porteuse de la

syphilis.

- Stade 2 : (parfois les symptômes apparaissent de façon spontanée après le chancre, mais peuvent aussi apparaître plusieurs années après le contact : Eruptions cutanées (poitrine, dos, et de façon caractéristique : paumes des mains et plantes des pieds, zone génitale). Possibles douleurs articulaires et musculaires, fièvre et/ou perte de cheveux en plaques. Ces symptômes disparaissent sans traitement mais l'infection est toujours présente (syphilis latente).
- Stade 3 : environ jusqu'à 30 ans après le contact : lésions sévères des organes vitaux et du système nerveux (cœur, cerveau, yeux et os)

Complications :

- Neurosyphilis: La bactérie peut envahir le système nerveux central et entraîner une méningite (asymptomatique ou céphalée), des atteintes des yeux et de l'audition. Cette complication est plus fréquente chez les personnes vivant avec le VIH.

Prévention : Préservatif masculin et féminin

Temps d'incubation : Les tests sanguins deviennent positifs entre 15 à 20 jours après la contamination, mais un délai de certitude de trois mois est nécessaire, entre le dernier risque et le test pour affirmer qu'un test négatif signifie l'absence de syphilis avec 100% de fiabilité

Dépistage :

- Test sanguin classique : prise de sang dont le résultat est connu en une semaine
- Test sanguin rapide : goutte de sang prise au bout du doigt dont le résultat est connu en 20 minutes.

Traitements :

- Traitement par injection d'antibiotiques pour soi et pour les partenaires 6 mois après le traitement, une analyse de sang est nécessaire pour confirmer que le traitement a bien agi. Il est très important de passer les tests de suivi.

HPV = Human Papilloma Virus Condylomes

Transmission :

- Contact sexuel (oral, anal, vaginal, pénis)
- Contact cutané avec les lésions lors de caresses sexuelles (transmission par les doigts)
- Par transmission de la mère à l'enfant lors de l'accouchement

Symptômes :

- Entre 1 à 8 semaines après la contamination: petites verrues indolores (et parfois invisibles), appelées condylomes, sur les organes génitaux ou l'anus

Complications :

- Cancer du col de l'utérus
- Cancer du pénis (rare)

Prévention :

- Préservatif masculin / féminin
- Vaccin pour les jeunes filles

Dépistage : Examen médical et frottis du col de l'utérus (frottis de dépistage tous les 2 ans), à renouveler après le traitement car il y a un risque de récidive.

Traitements : Verrues soignées par une crème et si besoin, extraction locale des verrues ou traitement au laser.

Herpes

HSP = Herpes simplex Virus
HSV 2 = Génital
HSV 1 = Labial

Transmission :

- Rapport sexuel : par contact direct avec les vésicules (petits boutons) présents au niveau de la vulve du vagin, du pénis ou de l'anus ou par les sécrétions provenant du col de l'utérus, du vagin, de l'urètre ou de l'anus.
- Si herpès buccal (bouton de fièvre) : transmission possible mais peu fréquente de la bouche à la vulve du vagin, au pénis ou à l'anus.
- Par transmission de la mère à l'enfant

Symptômes, complications :

- Vésicules (cloches) remplies de liquide puis boutons sur les organes génitaux ou l'anus. Douleur souvent importante.
- Douleurs lorsque l'on urine.
- Enfant: troubles neurologiques et autres atteintes graves.

Prévention :

- Préservatif masculin /féminin
- Carré de latex pour cunnilingus et anulingus

Temps d'incubation :

- Peuvent apparaître de 2 à 20 jours après la contamination.
- Peuvent apparaître plusieurs années après avoir été infecté.

Dépistage :

- Examen médical, frottis* ou prise de sang (s'il n'y a pas de symptômes)
- Césarienne si herpès génital en phase aiguë

Traitements :

- Crèmes ou traitements antiviraux appropriés qui permettent de soulager et de freiner les récidives, mais pas de guérir. On reste porteur à vie.
- La maladie évolue souvent par poussées (provoquées par la fatigue, le stress, l'exposition au soleil, l'immunodépression, …)

Hépatite B

Transmission :

- Par contact sexuel et par les liquides biologiques (sang, liquide pré-éjaculatoire, sperme et sécrétions vaginales)
- Au cours d'un tatouage ou d'un piercing dans des conditions non stériles.
- Par lésions de la peau si contact avec du sang.
- Par les muqueuses vaginales, buccales et anales.

Symptômes, complications :

- Pas de symptômes au niveau génital
- Fièvre, fatigue, jaunisse dans 10% des cas.
- Maladie graves du foie : cirrhose et/ou cancer

Prévention :

- Vaccin contre l'hépatite B
- Préservatif masculin et féminin

Temps d'incubation: De 1 à 6 mois

Dépistage :

- Test sanguin classique : prise de sang dont le résultat est connu en une semaine
- Test sanguin rapide : goutte de sang prise au bout du doigt dont le résultat est connu en 20 minutes.

Traitements :

- La plupart des personnes infectées vont se débarrasser naturellement du virus avant le stade de maladie chronique.
- En cas d'hépatite chronique, il existe des traitements appropriés pour inactiver le virus. Guérison totale rare.

Hépatite C

Transmission :

- Contact avec le sang même en petite quantité. Notamment lors d'échange de seringue usagée ou du matériel de préparation du shoot.
- Au cours d'un tatouage ou d'un piercing dans des conditions non stériles.
- Le risque de transmission sexuelle est faible.

Symptômes, complications :

- Épuisement fatigue, perte d'appétit, troubles de l'appareil digestif et fièvre. Dans 10 à 15% des cas une jaunisse.
- L'infection devient chronique chez environ 80% de cas. Entre 10 à 20% des porteurs chroniques font une cirrhose et 1 à 5% des cas évolues en cancer du foie.

Prévention :

- Pas de vaccin
- Préservatifs masculin et féminin
- Utilisation de matériel propre en cas d'injection ou de sniff.
- Ne pas partager le matériel de toilette (brosse à dents, rasoir, coupe-ongles). Cette précaution est importante étant donné que le virus de l'hépatite, contrairement au VIH, est très résistant à l'air libre, jusqu'à plusieurs semaines.

Temps d'incubation: De 2 semaines à 6 mois

Dépistage :

- Test sanguin classique : prise de sang dont le résultat est connu en une semaine
- Test sanguin rapide : goutte de sang prise au bout du doigt dont le résultat est connu en 20 minutes.

Traitements :

- L'hépatite C est traitée avec des médicaments antiviraux. Chez certaines personnes, les médicaments les plus récents peuvent éradiquer le virus.

Virus du Sida VIH

Transmission :

- Transmission par le sperme, les sécrétions vaginales, le liquide séminal (pénétration vaginale et anale sans préservatif, fellation sans préservatif)
- Transmission par le sang (plaie ouverte, partage de seringues ou de matériel de sniff, sang des règles)
- Les 1ères semaines après l'infection, la charge virale est très élevée et donc le risque de transmission l'est également. Plus la charge virale est élevée, plus on est contaminant. La charge virale est la mesure de la quantité de VIH présente dans le sang d'une personne séropositive.
- Transmission de la mère à l'enfant (grossesse, accouchement, allaitement)

Symptômes, complications :

- Peuvent apparaître 2 à 4 semaines après la contamination (parfois, il n'y en a pas du tout) puis ils disparaissent, laissant place à une infection chronique (c'est-à-dire qui persiste dans le temps, pour laquelle il faut un traitement très long ou dont on ne sait se débarrasser) :
- Fièvre ; diarrhée ; éruption cutanée (plaques avec des petits boutons, apparaissant sur le corps) ; Fatigue ; apparition de ganglions ou augmentation de leur taille ; douleurs musculaires
- Les symptômes peuvent passer inaperçus alors qu'on a été infecté.

Prévention :

- Pas de vaccin
- Préservatif masculin et féminin

Temps d'incubation: La plupart des tests proposés permettent de détecter le virus avec certitude 6 semaines après la prise de risque.

Dépistage :

- Test sanguin classique : prise de sang dont le résultat est connu en une semaine
- Test sanguin rapide : goutte de sang prise au bout du doigt dont le résultat est

connu en 20 minutes (Attendre 3 mois après la prise de risque pour qu'ils soient totalement fiables).

- Autotest : test à réaliser soi-même (attendre 3 mois après la prise de risque pour qu'ils soient totalement fiables).
- Si un de ces tests est réactif, il doit immédiatement être confirmé par un test avec une prise de sang.

Traitements :

- Il n'existe pas de traitement pour guérir, mais il existe des traitements à long terme qui ralentissent l'évolution de la maladie, ce sont les trithérapies. Les trithérapies ont pour effet d'empêcher ou de retarder l'apparition du stade SIDA, en bloquant la multiplication du virus. Ces traitements entraînent donc une augmentation de l'espérance de vie des personnes séropositives mais pas une guérison.

Mycose

Transmission :

- Contacts sexuels (oral, vaginal, anal, pénis), caresses sexuelles
- La mycose vaginale n'est cependant pas considérée comme une IST.

Symptômes, complications :

- Démangeaisons
- Pertes vaginales, blanches, épaisses et crémeuses
- Brûlures
- Inflammation du gland

Prévention :

- Préservatif masculin et féminin
- Examen médical et prélèvement local, frottis.

Traitements :

- Médicaments appropriés
- Crème à appliquer sur les muqueuses ou petit œuf en crème à introduire par voie vaginale

Trichomonas

Transmission :

- Par contact sexuel. Le parasite peut survivre plusieurs heures sur les objets de toilette (serviettes par exemple), la contamination peut être accidentelle dans certains cas.

Symptômes, complications :

- Chez les femmes (surtout entre 16 et 35 ans), la vaginite est fréquente : secrétions abondantes, jaunâtres et malodorantes et démangeaisons, brûlures urinaires, envies fréquentes d'uriner, etc…
- Chez les hommes : souvent aucun symptôme ou écoulement de pus le matin associé à des sensations de démangeaisons à l'intérieur du pénis.

Prévention : Préservatif masculin et féminin

Temps d'incubation : De quelques jours à quelques semaines.

Dépistage : Frottis vaginal ou analyse d'urine

Traitements :

- Traitement par des ovules. Ils sont contre-indiqués dans les 3 premiers mois de la grossesse.
- Le partenaire doit être traité en même temps.

GALE

Transmission :

- Par contacts intimes : par le toucher, le contact avec les vêtements ou les objets personnels d'une personne atteinte.
- Extrêmement contagieuse : Les parasites se retrouvent au niveau de la literie, des fauteuils, des oreillers, des vêtements, etc. qui peuvent être responsables d'une transmission facile

Symptômes, complications :

- Démangeaisons très fortes, surtout la nuit ; des lésions cutanées sur : poignet, entre les doigts, fesses, cuisses, organes génitaux, nombril, mamelon ; certaines lésions cutanées spécifiques au niveau des paumes, poignets ou entre les doigts appelées sillons scabieux ; des nodules rouges qui grattent au niveau des organes génitaux appelés nodules scabieux

Le diagnostic est souvent difficile à réaliser car on ne retrouve pas systématiquement les lésions caractéristiques de la gale qui accompagnent les sillons, les démangeaisons ou les vésicules. Il est parfois nécessaire de confirmer le diagnostic en effectuant un traitement d'épreuve.

Traitements

- Il existe des traitements locaux et des traitements médicamenteux.

Morpions = Poux du pubis

Transmission :

- Par contacts intimes : par le toucher, le contact avec les vêtements ou les objets personnels d'une personne atteinte.

Symptômes, complications :

- Sur le corps, les zones poilues et le cuir chevelu : violentes démangeaisons, responsables de lésions cutanées ;

Prévention : Règles d'hygiène de base, surveillance régulière

Temps d'incubation : 8 à 10 jours.

Dépistage : Aucun examen complémentaire n'est indispensable. Le diagnostic repose sur le contexte dans lequel survient la maladie et sur les signes observés.

Traitements :

- Traitement par application de lotions, crèmes pu shampoing.
- Traitement des partenaires.
- Tous les vêtements doivent être lavés à plus de 55°.
- Des aérosols peuvent être utilisés sur les objets contaminés (canapé, tapis, matelas, articles de toilettes, etc…).

PEP (Prophylaxie Post Exposition) ou traitement d'urgence contre le VIH

C'est un traitement d'urgence contre le VIH (trithérapie) qui peut être prescrit par un médecin s'il juge la situation nécessaire suite à une prise de risque (rapport non protégé, rupture de préservatif…).

Ce traitement, lorsqu'il est pris dans les bonnes conditions, réduit le risque d'infection pour le VIH mais n'agit pas pour les autres infections sexuellement transmissibles (syphilis, gonorrhée, chlamydia, hépatites, papillomavirus, etc…).

Le traitement est pris en charge par l'assurance maladie de base (LaMal) et coûte environ 1500 CHF, mais Aspasie et le Groupe Sida Genève peuvent vous aider à avoir ce traitement beaucoup moins cher (env. 250 fr).

Quand commencer :

Le plus rapidement possible après une prise de risque car le traitement est plus efficace si on le prend rapidement, c'est à dire dans les premières heures qui suivent et jusqu'à 48 heures maximum après la prise de risque. Pendant la semaine téléphoner au Groupe Sida Genève (078 217 32 07 de 9h à 17h) ou Aspasie. Pendant le week-end aller aux urgences.

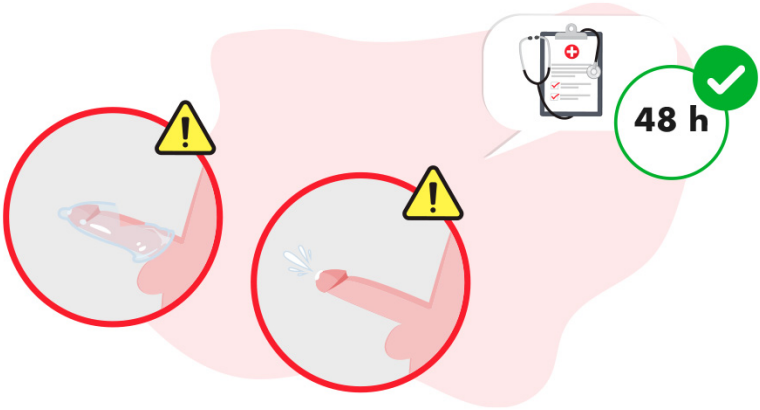

Dans quels cas peut-on prendre la PEP ?

- Rapport sexuel non protégé avec pénétration vaginale ou anale
- Rupture préservatif
- Relation orale réceptive avec éjaculation
- Partenaire séropositif présentant une virémie détectable ou inconnue mais faisant partie d'un groupe à risque élevé d'infection au VIH (homme ayant des relations avec d'autres hommes, originaire d'Afrique subsaharienne, utilisant des drogues intraveineuses)

Où l'obtenir ?

Auprès des services d'urgences de l'hôpital le plus proche de chez vous.

Unité VIH/SIDA
Hôpitaux Universitaires de Genève
Rue Gabrielle Perret – Gentil 4
1205 Genève
Du lundi au Vendredi de 9h30 à 17h30

Service des Urgences – Hôpitaux Universitaires de Genève
Rue Gabrielle Perret – Gentil 4
1205 Genève
La semaine après 18h et le week-end.

La durée du traitement :

Il s'agit d'un traitement lourd qui doit être pris durant 4 semaines, avec un suivi médical et des prises de sang repartis sur une période de 3 mois..

PrEP « prophylaxie pré-exposition »

C'est un médicament qui protège du VIH avant la prise de risque.

Il est prescrit par un médecin à une personne séronégative (qui n'a pas contracté le VIH) qui a des risques d'être en contact avec le VIH, afin de réduire le risque d'infection.

La PrEP protège du VIH comme certains médicaments protègent du paludisme ou comme une pilule contraceptive prévient une grossesse. (cf infotestvih.ch)

Attention : La PrEP protège du VIH mais pas des autres infections sexuellement transmissibles (IST) comme la syphilis, gonorrhée, chlamydia, hépatites, papillomavirus, etc.

Lorsque l'on prend la PrEP, il est important de faire des dépistages réguliers, d'être à jour sur ses vaccins et d'avoir un suivi médical.

Quand commencer :

C'est le médecin qui va discuter de cela avec vous et vous prescrire une ordonnance. Il doit aussi s'assurer que vous n'êtes infecté.e.s par le VIH ou l'hépatite B.

Où l'obtenir ?

La PreP n'est pas remboursée par l'assurance-maladie. En pharmacie, la PrEP coûte 900 frs mais Aspasie et le Groupe Sida Genève peuvent vous aider à avoir ce traitement beaucoup moins cher (env. 200 fr/mois).

Plus d'infos, contactez Aspasie ou le Groupe Sida Genève

Les tests de dépistage

Il est nécessaire de se faire dépister régulièrement car la plupart des IST n'ont aucun symptôme. Un dépistage précoce permet une prise en charge médicale rapide qui permettra une guérison pour la majorité des IST.

En Suisse, on a l'habitude de faire les BIG 5, c'est-à-dire le dépistage de la syphilis, la gonorrhée, la chlamydia, l'hépatite C et le VIH.

Où se faire dépister ?

a) Chez Aspasie :

Aspasie organise régulièrement (environ 2 fois par mois) des séances de dépistages des Infections sexuellement transmissibles dans ses locaux.

Ces tests sont gratuits mais uniquement réservés aux personnes qui exercent le travail du sexe.

Ils permettent de dépister une infection au VIH/Sida, à l'hépatite B, la syphilis, la gonorrhée et la chlamydia.

Pour connaitre les dates des prochains dépistages, contactez Aspasie au +41 22 732 68 28 ou par mail : aspasie@aspasie.ch

Il est également possible d'effectuer un dépistage des IST en laboratoire privé ou à l'hôpital.

b) Dans un laboratoire partenaire d'Aspasie :

Aspasie travaille en partenariat avec un laboratoire qui propose des prix avantageux. Uniquement pour les professionnel(le)s du sexe, avec le Bon « Aspasie » :

- Test VIH : 30 CHF
- Test pour les Big 5 (VIH, Hépatite B, Syphilis, Gonorrhée, Chlamydia) : 80 CHF

Types de prélèvements

- sang pour le dépistage du VIH, de l'Hépatite B et de la Syphilis
- auto-prélèvement dans le vagin, la gorge et/ou l'anus pour le dépistage de la Gonorrhée et du Chlamydia (possible aussi par analyse d'urine).

Le bon pour bénéficier de cette offre est disponible à Aspasie, dont la permanence vous accueille les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h à 17h, ou en prenant rendez-vous par téléphone au +22 732 68 28.

c) Aux Hôpitaux Universitaire de Genève :

La consultation des tests anonymes VIH des Hôpitaux Universitaires de Genève (HUG) propose une consultation et un dépistage anonyme VIH et infections sexuellement transmissibles (IST) sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30.

Les prises de RDV s'effectuent:

- par téléphone au N° +41 22 372 96 17 (français / espagnol)
- par Internet: www.testvih.ch (noter la langue d'entretien désirée)

Prix:

- VIH: 55 CHF
- VIH, Hépatite B, Syphilis, Gonorrhée, Chlamydia: 155 CHF

Types de prélèvements :

- sang pour les sérologies Hépatite A + B +C, Syphilis
- urine pour les PCR chlamydiae et gonorrhée (Attention : ne pas uriner pendant les 2 heures qui précèdent le dépistage)

Les résultats VIH vous seront donnés tout de suite, soit environ 20 minutes après le test.

Adresse: HUG, consultation des tests anonymes VIH,
Rue Gabrielle-Perret-Gentil 4, 1211 Genève 14
Entrée principale, 2ème étage

d) A Checkpoint Genève :

Uniquement pour les hommes ayant eu des rapports sexuels avec des hommes, et les personnes trans et leurs partenaires.

Les consultations sans rdv, confidentielles et anonymes (information, conseil, dépistage, traitement, suivi) ont lieu les :

- Lundi : 16h00 – 20h00
- Mercredi : 16h00 – 20h00
- Vendredi : 12h00 – 16h00

Consultations médicales en santé sexuelle sur rendez-vous pendant les heures d'ouverture.
Pour prendre rendez-vous : +41 22 906 40 30

Il est également possible d'avoir des consultations Psy (psychologiques, psychiatriques, psychothérapeutique)

Checkpoint Genève
Rue du Grand-Prè 9
1202 Genève

Tél. 022 906 40 30
e-mail: geneve@mycheckpoint.ch

Quelle fréquence ?

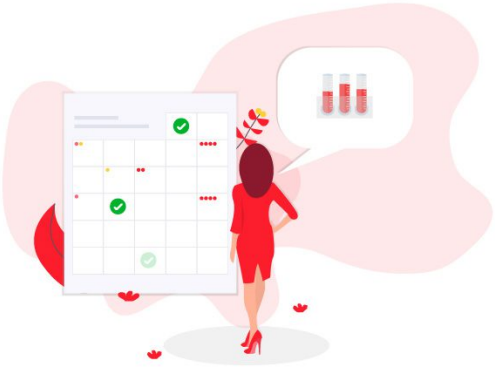

Le dépistage une fois par an est recommandé pour les travailleurs.es du sexe et leurs clients (sans comportement de risque).

Un dépistage plus régulier (tous les 6 mois) est conseillé si il y a des prises de risques fréquentes.

Vaccination

Il existe des recommandations pour les :

- vaccins de base,
- vaccins complémentaires,
- vaccins pour les groupes à risque

Pour les adultes, particulièrement entre 20 et 40 ans (jeunes adultes), il est recommandé de se faire vacciner contre :

- Diphtérie, Tétanos, Coqueluche : 25 – 29 ans
- Hépatite B : 3 injections à 1,2 et 6 mois (gratuit chez Aspasie)
- Grippe : recommandé pour les personnes faisant partie des groupes à risques (personnes atteintes d'une maladie chronique, personnes âgées, femmes enceintes…)

Interruption volontaire de grossesse (IVG)

En Suisse, l'interruption de grossesse est autorisée pendant les douze semaines suivant le premier jour des dernières règles.

Passé ce délai, une interruption de grossesse ne sera possible que si un avis médial démontre qu'il est nécessaire pour écarter le risque d'une atteinte grave à l'intégrité physique ou un état de détresse profonde de la femme enceinte.

Il est possible de réaliser une IVG par médicament (jusqu'à 9ème semaine) ou par aspiration.

L'IVG est remboursée par l'assurance maladie de base sous déduction de la franchise et de la participation (10% des frais à charge), quelle que soit la méthode choisie.

Contraception

Pour se protéger d'une grossesse non désirée, il existe de nombreuses méthodes de contraception.

Toutes ont des avantages et des inconvénients. A vous de choisir la vôtre, en fonction de votre âge, de votre rythme de vie, de votre état de santé et de vos préférences.

Attention: la contraception ne protège pas des infections sexuellement transmissibles.

Voici les méthodes les plus utilisées: N'hésitez pas à en parler avec votre médecin ou votre gynécologue pour avoir plus d'informations et trouver la méthode qui vous conviendra le mieux:

La pilule contraceptive :

Il s'agit de prendre 1 comprimé par jour, pendant 21 ou 28 jours selon le type de pilule. C'est une méthode très efficace, mais il ne faut pas oublier de prendre 1comprimé chaque jour.

Remarques : Contre-indiqué pour les femmes avec troubles cardio-vasculaires ou hépatiques. Limiter le nombre de cigarettes. Déconseillé pendant l'allaitement. Diminue les règles et le syndrome prémenstruel.

Prix: 6.- à 25.- CHF par mois, avec ordonnance

L'implant

Il s'agit d'un petit bâtonnet synthétique inséré par un médecin sous la peau du bras, sous anesthésie locale.

L'implant peut se garder maximum 3 ans.

Remarques: Indiqué pendant l'allaitement et pour les femmes chez qui les œstrogènes sont déconseillés. Peut provoquer des saignements irréguliers ou un arrêt des règles.

Prix : 345.- CHF environ

Le stérilet (DIU)

C'est un petit dispositif placé dans l'utérus par un médecin, pendant les règles. Il existe des stérilets au cuivre, et des stérilets hormonaux.

Le stérilet peut se garder entre 3 et 5 ans, selon le modèle.

Remarques : règles faibles ou absentes avec DIU contenant un progestatif ; règles plus abondantes avec DIU au cuivre.

Prix : De 47.- à 229.- CHF (selon stérilet)

Le patch

C'est un timbre carré de 4 cm à coller sur la peau sèche (pas sur les seins).

Il faut coller un patch par semaine, pendant 3 semaines, puis faire une pause de 7 jours. Les règles arrivent pendant la pause.

Remarques : Son efficacité est similaire à la pilule. Diminue les règles et le syndrome prémenstruel. Ses contre-indications sont identiques à celles de la pilule oestro-progestative.

Prix : 26.- CHF les 3 patchs

Le préservatif masculin

Protège du VIH, des IST et des grossesses.

Il existe plusieurs tailles et modèles de préservatifs, avec ou sans latex, en fonction de la taille du pénis et des pratiques sexuelles.

Utiliser avec du lubrifiant à base d'eau pour diminuer les risques de rupture.

A usage unique.

Prix : 0.50 CHF le préservatif

Préservatif féminin ou FEMIDOM

Protège du VIH, des IST et des grossesses.

Le Femidom est un préservatif qui s'insère à l'intérieur du vagin ou de l'anus. Ne contient pas de latex. Plus résistant que le préservatif masculin, ne se casse pas.

Doit être mis avant le rapport sexuel.

A usage unique, doit être changé entre chaque partenaire

Prix : 1,50 CHF l'unité (à Aspasie), 5.- CHF (dans sexshops)

Contraception d'urgence

Pour éviter une grossesse si vous avez eu un rapport à risque (rupture de préservatif, pas de préservatif, ni de contraception), vous pouvez prendre une contraception d'urgence.

Vous avez maximum 5 jours après le rapport non protégé pour prendre le comprimé. Le plus tôt est le mieux et le plus efficace.

Prix : entre 30.- et 50.- CHF, (10.- CHF au planning familial). Délivré en pharmacie sans ordonnance

Si vous constatez un retard de règles à la fin de votre cycle, faites un test de grossesse (20.- CHF l'unité en pharmacie ou supermarché).

Nous vous conseillons de faire un dépistage du VIH et des IST six semaines après le rapport à risque pour vérifier que nous n'avez pas contracté d'infection sexuellement transmissible.

Hygiène Intime : Produits, Éponges, Ellen, Sex Toys

Notre flore vaginale est la meilleure protection contre les infections. L'intérieur du vagin est autonettoyant, et les sécrétions des muqueuses sont une barrière naturelle contre les infections (=flore vaginale). C'est pourquoi il faut faire attention à ne pas déséquilibrer cette protection à cause des douches vaginales.

Pratiquée généralement après un rapport sexuel, la douche vaginale vise à nettoyer l'intérieur du vagin et à diminuer le risque de grossesse en éliminant les spermatozoïdes présents dans le vagin (si pas d'utilisation de préservatif ou de contraception). Pourtant, cette méthode est non seulement totalement inefficace en matière de contraception, mais en plus, elle favorise le développement de mycoses et d'infections telles que la vaginose. En effet, cette toilette interne rompt l'équilibre de la flore vaginale et favorise le développement de

levures ou de bactéries. Gare aux excès de propreté donc.

La flore vaginale peut être déséquilibrée à cause des douches vaginales, mais aussi à cause de carences hormonales (à la ménopause), d'excès de frottements sur les muqueuses, l'utilisation de produits corrosifs ou la prise de certains médicaments (antibiotiques, corticoïdes…).

Si vous souhaitez tout de même pratiquer des douches vaginales, nous vous recommandons de faire attention aux produits que vous utilisez : il est important de bannir les produits décapants et désinfectants, trop agressifs. Pas question d'utiliser le gel douche habituel. Il faut plutôt un nettoyant doux, sans savon, sans parfum, au pH neutre, qui respectera la zone intime. En pharmacie et parapharmacie il y a des produits spécialement formulés pour l'hygiène intime.
Il faut éviter d'appliquer toutes sortes de produits cosmétiques non spécifiques sur le sexe: déodorant, huiles et autres crèmes hydratantes.

Quant aux lingettes, elles peuvent être utilisées de temps en temps, à condition de choisir des lingettes douces et sans alcool.

L'éponge : elle est utilisée pour garder le sang des règles mais ce n'est pas une contraception ; Elle doit être introduite le plus profondément possible, doit être retirée à chaque client et doit être jetée ; pas de réutilisation ! On peut la garder maximum 6 heures.

L'éponge est le seul moyen qui permet à la fois d'avoir une pénétration vaginale et de récolter le sang des règles. Il faut éviter l'utilisation de lingettes nettoyantes, de mouchoirs… qui peuvent causer des infections. Si vous n'arrivez pas à l'enlever, le mieux est de s'accroupir et d'introduire de l'eau tiède à l'aide d'une douche dans son vagin, de manière à gorger l'éponge d'eau et ainsi la faire tomber.

Les tampons probiotiques Ellen : Utilisables pendant les règles, ces tampons libèrent des probiotiques pour restaurer la flore vaginale (au moins 3 tampons par jour pendant 3 jours de règles et idéalement durant 3 cycles). Il existe plusieurs tailles, à vous de voir ceux qui vous conviennent.

Sextoys : Pensez bien à les laver à l'alcool à chaque utilisation. Les sextoys partagés doivent

être recouverts avec un préservatif, qui sera changé entre chaque partenaire. Il est préférable d'avoir son propre matériel et de le garder à usage unique pour contrôler son utilisation et son nettoyage. Tout le matériel concernant la pratique SM est un matériel que doit être désinfecté et/ ou remplacé – particulièrement les aiguilles – après chaque séance.

Consommation de substances

Dans le travail du sexe, il est important pour votre propre sécurité de rester vigilant.e.s, en plein usage de toutes vos facultés mentales.

Le travail du sexe est éprouvant. Cela demande du courage et de la disponibilité.

Consommer des produits (alcool, cocaïne, cannabis, amphétamines, etc…) peut altérer votre vigilance et votre comportement. Cela peut vous mettre en danger, car vous n'aurez pas les mêmes réactions, ni capacités pour vous protéger et agir en cas de problème.

On peut trouver difficile certains soirs de se mettre «au boulot» et il peut arriver que l'on cherche un coup de pouce dans la consommation de substances.

Si vous consommez à plusieurs, faites attention à ne pas partager le matériel (pailles, kits d'injections, pipes…) car certains virus se transmettent très facilement (hépatite C, VIH, herpes…). Aspasie et Boulevards (ou d'autres associations comme Première Ligne) fournissent gratuitement des pailles et des kits d'injections.

Si vous avez besoin de soutien, ou que vous avez l'impression de ne plus contrôler votre consommation, vous pouvez venir en parler à Aspasie. Si vous avez besoin de de matériel afin de consommer proprement, vous pouvez aussi faire appel à l'association Première Ligne (www.premiereligne.ch).

Besoins Spécifiques des personnes Trans

Les personnes transgenres peuvent avoir des besoins spécifiques pour leur santé. Il existe à Genève un réseau de professionnels (médecins, associations…) qui sont là pour accompagner toutes les personnes trans dans leur parcours et leur vie au quotidien.

Il est important d'avoir un suivi médical et de ne pas utiliser des produits (hormones, injections de silicone…) en dehors d'un cadre médical. Certains produits sont dangereux et il est préférable d'avoir des contrôles médicaux réguliers.

N'hésitez pas à venir à Aspasie pour être accompagné.e dans vos différentes démarches.

MSW-Male Sex Work

Male Sex Work est un projet de l'association Aspasie. Il s'agit d'un programme d'information et de soutien pour les travailleurs du sexe masculins. L'équipe d'Aspasie se rend régulièrement dans la rue où les travailleurs du sexe rencontrent leurs clients et leur fournissent conseils, informations et matériel de prévention (préservatifs et lubrifiants). Ils sont un relais vers les consultations proposées dans les locaux d'Aspasie. L'équipe MSW propose également des accompagnements individuels et des dépistages ainsi qu'un soutien administratif.

Santé mentale

Il est normal d'éprouver des difficultés face aux défis de la vie et de ses changements. Des évènements difficiles, la solitude, des ruptures affectives peuvent amener à des déséquilibres et des sentiments d'angoisse, de tristesse et de solitude. Il est important de ne pas rester seul.e face à ces situations et de venir en parler à Aspasie ou ailleurs. Nous vous conseillons également de ne pas consommer de médicaments sans avoir d'avis médical, car ils pourraient avoir un effet néfaste sur vous.

Ficelles du métier

Votre sécurité

Réfléchissez aux vêtements que vous portez : attention aux bijoux ou aux accessoires qui peuvent vous être arrachés, ou peuvent servir à vous étrangler (foulard, écharpe, collier..). Nous vous conseillons d'être à l'aise dans vos vêtements et vos chaussures lorsque vous travaillez dans la rue, afin de pouvoir courir en cas de fuite (ou courir pieds nus). Nous vous conseillons d'avoir plusieurs cachettes pour y mettre votre argent, et de ne pas ranger l'argent que le client vient de donner là où vous cachez le reste de vos gains.

Ayez toujours avec vous en déplacement des préservatifs et du gel. Attention aux objets d'autodéfenses (spray, couteaux,…) qui pourraient être retournés contre vous.

La consommation d'alcool ou de drogue altère votre vigilance. Faites donc attention à

garder tous vos moyens et ne pas travailler sous substances ou alcoolisée.

Si l'on travaille seule en appartement, vous pouvez faire croire à la présence d'une autre personne (laisser la TV ou la radio allumée).

Les pratiques de BDSM sont souvent exigeantes et nécessitent des savoir-faire particuliers. Soyez prudent.e.s si vous vous laisser attacher ou bander les yeux. N'hésitez pas à prendre des conseils avisés de collègues avant d'accepter des rapports de soumission. Pensez toujours à votre propre sécurité.
Restez toujours vigilante, même s'il s'agit d'un client connu.
N'oubliez jamais que c'est vous qui êtes aux commandes.

Le client

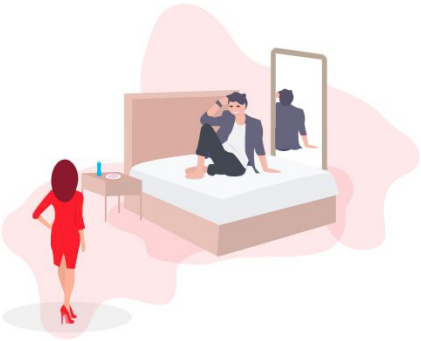

Toujours encaisser la prestation avant de commencer et cacher l'argent. Si l'on a un pressentiment négatif, il vaut mieux refuser poliment un client. Éviter les clients ivres ou sous

influence de drogue qui peuvent entrainer des complications par la suite.

Négocier clairement mais fermement. Si la prestation semble trop compliquée, abandonner. Il vaut mieux ne pas se rendre chez un client sans avoir un numéro de téléphone ni une adresse vérifiable afin d'éviter les mauvaises surprises.

Si l'on monte dans une voiture avec un client, prendre le temps de vérifier si 'il n'y a pas une personne ou un chien à l'arrière du véhicule. Éviter de monter à l'arrière où il peut y avoir la sécurité enfant (portes bloquées de l'intérieur)

En cas de fellation, ne pas permettre au client de vous maintenir la tête.

Le lieu de travail

Réfléchissez à la configuration des lieux, afin de ne pas être bloquée en cas de fuite (ex: ne pas placer le lit contre un mur).
Préférer un endroit avec de la lumière.
Utiliser un miroir pour y surveiller son client.
Lorsque l'on commence le métier, chercher la compagnie d'autres collègues.

Imposer une douche si possible avant de commencer une prestation, au minimum un lavage des mains.
Cachez votre argent dans plusieurs cachettes différentes. Cachez également vos papiers d'identités et effets personnels.

La prestation

Pour tous les déplacements (escort), avoir avec soi son matériel de prévention: préservatifs, lubrifiants. Attention aux objets d'autodéfenses (spray, couteaux,…) qui pourraient être retournés contre vous.

Idéalement transmettre à une personne ressource les coordonnées du client chez qui l'on se rend. Une fois arrivée, indiquez par téléphone à la personne ressource que l'on est bien sur place et indiquez à quelle heure vous terminerez.
Pour une meilleure sécurité, établir une blacklist des mauvais clients et idéalement la faire circuler entre collègues.

L'annonce

Que l'on utilise Internet ou les médias papier, les règles de base sont les mêmes: rédigez un texte qui corresponde aux pratiques que vous proposez. Le choix de chaque mot est très important pour orienter un style de client ou une demande particulière. Idem pour les photos que l'on publie. Il vaut mieux mettre des photos récentes et non-retouchées et ne pas publier des photos de quelqu'un d'autre afin d'éviter tous sentiments de tromperie de la part de votre client. Ne pas publier votre adresse de travail dans l'annonce, ni le code de la porte d'entrée de l'immeuble afin de respecter la tranquillité des autres habitants.
Ne pas oublier que ce qui est publié sur internet ne disparait jamais tout à fait.
En cas de harcèlement ou de chantage, venez chez Aspasie pour en parler.

Le téléphone professionnel

Nous conseillons de ne pas utiliser son téléphone privé pour le travail, ni de répondre aux appels masqués.
Ne pas rappeler un client afin de respecter les règles de confidentialité.

La pratique du BDSM

Cette pratique demande des techniques et un savoir-faire spécifique. N'hésitez pas à vous documenter et à vous former avant de débuter dans cette activité.

L'usure et les abus

Les frais liés à l'exercice de la prostitution sont nombreux et coûteux. Nous vous conseillons de faire un petit budget simple: combien l'on gagne par jour, combien on dépense, pour que vous puissiez vérifier si votre activité professionnelle est rentable. Il est important de connaitre les prix du marché pour une chambre afin de vérifier si l'on ne profite pas de votre méconnaissance. Si les conditions offertes ne vous semblent pas bonnes, n'hésitez pas à changer d'établissement.

La négociation et les prix

L'art de la négociation est un des éléments capital de la passe.
C'est un moyen pour vous de bien cerner la demande de votre client et de savoir si vous allez pouvoir satisfaire à sa requête.
Ne pas bien comprendre ou exécuter une prestation peut vous mettre en danger face à un client frustré ou mécontent. C'est donc une question de sécurité!
Il est important pendant la négociation de ne pas promettre quelque chose que l'on ne veut pas ou ne peut pas faire.
Encaisser le montant de la prestation avant de commencer, il ne devrait plus y avoir de négociation de prix ou de temps pendant l'acte sexuel.

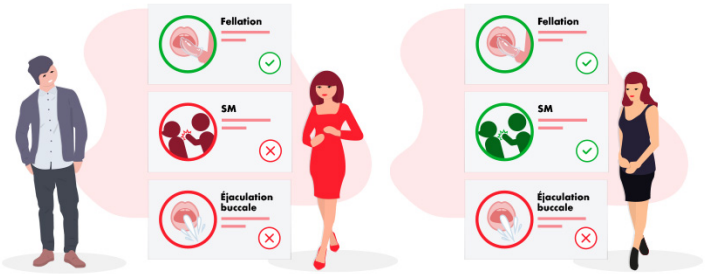

Si toutefois il s'avère nécessaire de rediscuter la prestation ou son prix, le faire dans le calme et avec fermeté.

C'est aussi avant de commencer la prestation que vous annoncez ce qui est interdit à votre client: par exemple le baiser avec la langue, qu'on vous maintienne la tête pendant une fellation, etc… Si votre client ne respecte pas vos interdictions, stoppez la prestation et recadrez les conditions. Si votre client ne respecte toujours pas votre nouvelle mise en garde, stoppez à nouveau la prestation et annoncez clairement que c'est la dernière tentative avant la fin totale de la prestation.

On vous conseille d'aligner vos prix à ceux pratiqués par les autres prostituées qui travaillent autour de vous. C'est un moyen de contribuer à la survie du métier et à une meilleure estime de soi.

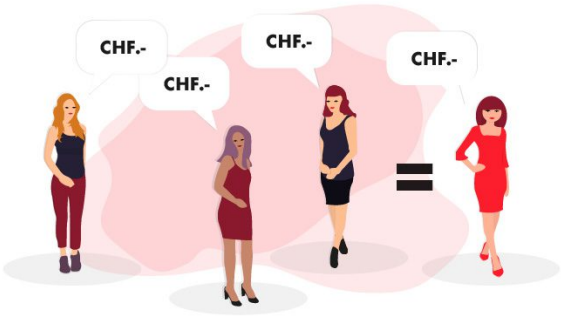

Sécurité et violences

Si vous avez été agressée :

Mettez-vous en sécurité, appelez la police, demandez l'aide d'une personne ressource.

Gardez les preuves de l'agression, ne vous lavez pas (même pas une toilette intime) et gardez les vêtements portés au moment de l'agression. Conservez le préservatif s'il y en a eu un.

Cherchez des témoins éventuels.

En cas de viol, vous pouvez demander un traitement d'urgence contre le VIH (PeP) et une contraception d'urgence pour éviter toute grossesse non désirée.

Nous vous conseillons de faire constater vos blessures par un médecin et faire établir un certificat médical.

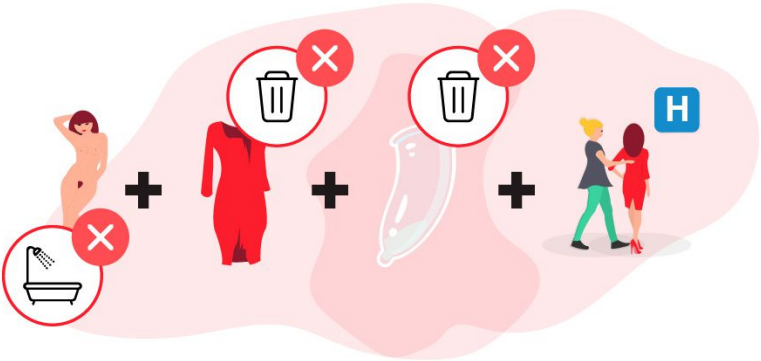

Prenez contact avec une association, Aspasie ou autre pour vous accompagner dans vos démarches.

Vous n'êtes en aucun cas responsable de ce qui vous est arrivé.

Adresses utiles

- Urgences médicales, Ambulance

144

- Police urgence
  117
- Brigade contre la Traite et la Prostitution Illicite (BTPI)
  17-19 boulevard Carl-Vogt
  Genève
  022 427 71 40

Associations de soutien pour les travailleur.se.s du sexe

- Aspasie et Boulevards
  11 rue des Pâquis
  Genève
  www.aspasie.ch
  022 732 68 28
- Appart 74
  Portable 06 40 17 55 81 (whatsapp aussi)
  Fixe 09 81 37 89 11
  Lappart74@gmail.com
  16 rue de Vallard, bat B
  74240 Gaillard

- Fleur de Pavé
  32 rue Sévelin
  Lausanne
  www.fleurdepave.ch
  021 661 31 21

Violences

- Centre LAVI
  72 boulevard Saint-Georges
  Genève
  www.centrelavi-ge.ch
  022 320 01 02

Réorientation professionnelle

- SOS-Femmes
  10 rue de la Madeleine
  Genève
  sosfemmes.ch
  022 311 22 22

Santé

- Liste de gynécologues et de généralistes partenaires d'Aspasie
  022 732 68 28
- Service de gynécologie (Hôpitaux de Genève)
  www.hug-ge.ch/consultation/gynecologie
  022 382 44 00
- Urgences de gynécologie
  022 382 68 16
- Urgences HUG
  4 rue Gabrielle Perret Gentil
  Genève
  022 372 81 20

Tests de dépistages IST, traitement et PEP

- Aspasie
  Tests de dépistages gratuits, 2 fois par mois
  022 732 68 28
- Anabio
  67, rue de Lausanne
  Genève
  022 738 18 18
- Hôpitaux de Genève, service VIH
  4, rue Gabrielle Perret Gentil
  Genève
  022 372 96 17

Soins sans assurance

- CAMSCO
  4 rue Hugo-de-Senger
  Genève
  022 372 53 11
- PASS , Centre hospitalier Alpes Léman
  74130 Contamine sur Arve, France
  +33 450 82 26 58

Contraception

- Planning familial – Unité de Santé Sexuelle,
  47, boulevard de la Cluse
  Genève
  022 372 55 00

Drogues, alcool

- Service d'addictologie HUG
  Grand-Pré 70C
  Genève
  022 372 57 50
- Quai 9 Réduction des risques & échange de matériel
  6, rue Pépinière
  Genève
  022 748 28 78

Pour les personnes transgenres

- 360°
  36 rue de la Navigation
  Genève
  022 741 00 70
- Agnodice, Lausanne
  079 855 78 42

Questions juridiques

- Permanence juridique Rive Droite
  Rue des Pâquis 35
  1201 Genève
  022 908 15 06

- Défense des locataires ASLOCA
  12 rue du Lac
  Genève
  022 716 18 00
- Centre Social Protestant
  14 rue du Village-Suisse
  Genève
  022 807 07 00
- Caritas
  Rue de Carouge 53
  1205 Genève
  022 708 04 04

Office cantonal de la population et de la migration

- Office cantonal de la population et de la migration
  88 route de Chancy
  1213 Onex
  022 546 46 46

Aspasie

Rue des Pâquis 11 – 1201 Genève

Tel : 022 732 68 28

www.aspasie.ch

Avec le soutien de :

VILLE DE GENÈVE

REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE

LOTERIE ROMANDE